

République Française
Département de la Loire
Arrondissement de ROANNE
COMMUNE DE JURE

Séance du 20 mai 2025

Date de la convocation: 15 mai 2025

Membres en exercice : 11

Présents : 7

Votes exprimés : 7

Votes "Pour" : 7

Votes "Contre" : 0

Abstentions de vote : 0

Le 20 mai 2025 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrice ESPINASSE

Présents : Patrice ESPINASSE, Franck BLANC, Olivier DUFOUR, Marie-Ange FOLLIOU, Jean-Sébastien COHAS, Chantal PALLANCHE, Romain CHABRE

Représentés :

Excusés : William GEORGES, Françoise SAPIN, Gérard PEREZ

Absents : Delphine FORISSIER

Secrétaire de séance : Romain CHABRE

DE_20250520_04

Convention avec l'association Camps Inter-Jeunes pour une mise à disposition de terrain

Le Maire fait part de la demande de l'association Camps Inter-Jeunes (association loi 1901) pour la mise à disposition du terrain communal annexe de la Zone de Loisirs pour l'organisation d'un camp du 7 au 25 juillet 2025. Cette mise à disposition donnerait lieu à la signature d'une convention dont les termes sont les suivants :

Engagement du propriétaire :

- Fauchage du terrain avant la mise à disposition ;
- Autorisation d'accès à l'eau (à définir) : dans le local attenant aux sanitaires de la zone de loisirs

Engagement de l'Association :

- Fourniture d'une attestation d'assurance spécifiant qu'elle a pris en compte, à sa charge et sous sa responsabilité les risques inhérents à l'occupation du terrain ;
- Remise en état du terrain proche de l'état lors de la prise de possession (rebouchage des trous réalisés pour les eaux grasses de la cuisine et pour les toilettes) ;
- Respect de l'environnement, des conditions d'hygiène et de sécurité ;

Participation aux frais :

- Le terrain est mis à la disposition de l'association des Camps Inter-Jeunes, en excluant toute notion de location. Toutefois, une participation forfaitaire de 225 € sera demandée en fin de séjour, afin de couvrir les frais de fourniture d'eau.

Relations avec le propriétaire :

Durant le mois de juillet, le Maire sera l'interlocuteur privilégié de l'association des camps Inter-Jeunes, pour tout problème concernant les parties prêtées.

- L'association Camps Inter-Jeunes signalera toute difficulté technique liée aux locaux ou au matériel mis à disposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTE** la mise à disposition du terrain annexe de la Zone de Loisirs au profit de l'association Camps Inter-Jeunes pour l'organisation d'un camp du 7 au 25 juillet 2025 ;
- **APPROUVE** la convention jointe à la présente délibération ;
- **CHARGE** le Maire de signer ladite convention.

Ont signé au registre,

Le Maire, Patrice ESPINASSE

Le secrétaire de séance, Romain CHABRE

Date de transmission de l'acte: 21/05/2025
Date de réception de l'AR: 21/05/2025
042-214201162-DE_20250520_04-DE
A G E D I